



COMMUNE NOUVELLE VAL-DE-DAGNE



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

Convocation du 16 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de janvier à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Armand ALVES à PRADELLES EN VAL, commune déléguée, sous la présidence du Maire, Antonin ANDRIEU.

Etaient présents : ANDRIEU Antonin, ARGENTON Martine, BACHET Jean-François, BERNARDINI Rose-Marie, BORIES Chantal, CATHARY Nicole, CRAW William, DELPECH Sylvie, FAULKNER Soisik, FERRIE Jean, FEUGUEUR Chantal, GURGAND-ALVES Céline, LACUBE Claude, MADIEC Stéphane, ROSSETTI Sylvain, SAINT-GEORGES Hervé, SERRE Cédric, SUNE René

Etaient absents excusés représentés : FRABOULET Claudine représentée par CATHARY Nicole, BRUET Laurence représentée par FERRIE Jean, VOGEL Patricia représentée par GURGAND-ALVES Céline

Etaient absents excusés : BARADAT Eric, LEVEQUE Frédéric, SUNE Patrice

Secrétaire de séance : CATHARY Nicole

ODJ :

- 1- Compléments éventuels à l'ordre du jour
- 2- Approbation des PV des CM du 9 juillet et 14 octobre 2019
- 3- Désignation du représentant au conseil communautaire de Carcassonne Agglomération
- 4- Approbation de la convention avec la Communauté de Carcassonne Agglomération pour la gestion des eaux pluviales
- 5- Vente de terrains
- 6- Projet éolien de Moux
- 7- Questions diverses

1- COMPLEMENTS EVENTUELS A L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé les points suivants :

- création du poste d'agent de maîtrise dans le cadre de la promotion interne ;
- mise à jour du tableau des emplois.

Approbation à l'unanimité de l'assemblée.

2- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des séances du 9 juillet et du 14 octobre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

3- DESIGNATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CARCASSONNE AGGLO

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu de désigner un seul représentant de la commune nouvelle au conseil communautaire de Carcassonne Agglomération pour l'année 2020.

Le Maire démissionne de cette fonction et propose M. LACUBE Claude, 1^{er} adjoint pour représenter la commune au sein de Carcassonne Agglomération.

Vote à l'unanimité.

4- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE CARCASSONNE AGGLOMERATION POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

La Loi NOTRe prévoit que la compétence « gestion des eaux pluviales » devienne obligatoire pour les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Devant la complexité juridique et technique de cette compétence, une étude est en cours d'élaboration pour établir un inventaire des ouvrages et les moyens nécessaires à son exercice. Pour certaines communes, il s'agit de transférer des services propres avec leurs agents, c'est pourquoi la compétence ne sera pas exercée au 1er janvier.

Par conséquent, en attendant les transferts, il est nécessaire de mettre en place une coopération entre la commune et la Communauté d'Agglo pour la continuité du service public par le biais d'une convention de gestion classique nous permettant de poursuivre l'exercice de cette compétence conjointement.

Vote à l'unanimité.

5- VENTE DE TERRAINS

- **Parcelle au lotissement la commanderie :**

Il s'agit du lot n°5, parcelle cadastrée AB 900 d'une superficie de 497 m², à raison de 60,00€ du m², soit un total de 29 820€.

Vote à l'unanimité.

- Partie de la parcelle D 543 :

Suite au passage du géomètre et de l'arpentage convenu, 467 m² de la parcelle D 543 seront vendus pour un montant de 5 604€.

Vote à l'unanimité.

- Parcelle F 568 :

Le Maire informe les élus de la proposition d'achat de la parcelle F 568 à la Valfrège pour 200€. Il s'agit d'une parcelle de 4 m² où se situe l'ancien poste de transformation EDF.
A noter que cette vente se fera par acte administratif.

Vote à l'unanimité.

6- PROJET EOLIEN DE MOUX

Le Maire fait lecture aux membres du conseil de la note de synthèse concernant le projet éolien de Moux. Il demande aux conseillers de donner leur avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, ce projet, a reçu des membres du conseil municipal, 5 voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions.

7- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade pour 2020, il est proposé à l'assemblée la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet et la mise à jour du tableau des emplois.

Vote à l'unanimité.

8- QUESTIONS DIVERSES

M. BACHET évoque la nécessité de nettoyer l'Eglise de Montlaur suite aux travaux réalisés du clocher. Il demande à ce que soit enlevée la chaudière et les radiateurs, en mauvais état, avant ce nettoyage.

M. ROSSETTI demande aux élus de réfléchir à un nouveau mode de chauffage pour l'ensemble des bâtiments publics en autosuffisance énergétique.

Clôture du conseil à 19h30

Antonin ANDRIEU



Nicole CATHARY